

RETRAIT VOLONTAIRE DU TABLEAU AVANT LE 1^{ER} AVRIL

	FRAIS ¹ DE RÉINSCRIPTION	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à Juin 100%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	692,73 \$	34,64 \$	69,10 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	861,59 \$	908,46 \$
Juillet à Septembre 75%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	519,55 \$	25,98 \$	51,83 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	662,48 \$	709,35 \$
Octobre à Décembre 50%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	346,37 \$	17,32 \$	34,55 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	459,54 \$	482,98 \$
Janvier à février 25%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	173,18 \$	8,66 \$	17,27 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	260,41 \$	311,10 \$
Mars 10%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	69,27 \$	3,46 \$	6,91 \$	0 \$	0 \$	29,00 \$	173,13 \$	173,13 \$

- Les frais de réinscription¹ pour les membres se retirant de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de leur réinscription.
- Le montant à payer sur la cotisation² annuelle varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : chaque membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec](#)
- OPO⁴ : contribution obligatoire à l'Office des professions.

RADIATION ADMINISTRATIVE POUR NON-RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

	FRAIS ¹ DE RÉINSCRIPTION	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à Juin 100%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	692,73 \$	34,64 \$	69,10 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	1111,34 \$	1158,21 \$
Juillet à Septembre 75%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	519,55 \$	25,98 \$	51,83 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	912,23 \$	959,10 \$
Octobre à Décembre 50%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	346,37 \$	17,32 \$	34,55 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	709,29 \$	732,73 \$
Janvier à février 25%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	173,18 \$	8,66 \$	17,27 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	510,16 \$	533,60 \$
Mars 10%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	69,27 \$	3,46 \$	6,91 \$	0 \$	0 \$	29,00 \$	386,88 \$	386,88 \$

- Les frais de réinscription¹ varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.
- Le montant à payer sur la cotisation² annuelle varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : chaque membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec](#)
- OPO⁴ : contribution obligatoire à l'Office des professions.